

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi trente juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques SEGUIN, Adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

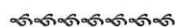
Date de convocation : 24 juin 2026.

PRÉSENTS : M. Xavier GODART, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. François SOULAS, Mme Fanny TIGÉ, M. Éric JOSEPH, Mme Annie TAVENNEC, Adjoints, M. Éric VIGNEAU, M. Christian DAIN, Mme Martine BOUCROT, Mme Caroline LEPRÊTRE, M. Mathieu HENRI, M. Olivier GUILLOU, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT, M. Matthieu CHOL, M. Antoine BICHAREL, M. Adrien DUMAS, Mme Julie BERTIN et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Alain TOUCHARD, Maire (absent pour le vote du CFU), Mme Odile MATHIEU, Adjointe, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, M. Olivier DUPORT, Mme Sophie LOPES et Mme Fanny BILLARD LECOINTRE, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU et Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.1 : FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES :

2026-49. BUDGET GÉNÉRAL 2025 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-12, l'article L. 2222-3,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal, d'élire en son sein, Monsieur Jacques SEGUIN, doyen, aux fins de présider la séance durant laquelle le compte financier unique, doit être adopté,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Ville d'Ormes, dressés par Monsieur Alain MORLIERAS, comptable public au Service de Gestion Comptable d'Orléans Métropole, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Vu l'avis de la Commission des Finances du mercredi 10 juin 2026,

Vu l'avis de la Commission Générale du 23 juin 2026,

Madame Anne PELLÉ, Adjointe déléguée aux Finances, présente la synthèse du Compte Financier Unique 2025 du budget général de la commune :

Monsieur le Maire se retire de la salle.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes	Prévision budgétaire totale	5 495 982,91 €
	Recettes réalisées	1 983 337,76 €
	Restes à réaliser	1 816 186,60 €
Dépenses	Prévision budgétaire totale	5 495 982,91 €
	Dépenses réalisées	2 032 711,09 €
	Restes à réaliser	573 228,83 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	- 49 373,33 €
Résultat antérieur reporté	Résultat antérieur reporté	- 1 731 317,43 €
Solde d'investissement	Excédent/Déficit	- 1 780 690,76 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	1 242 957,77 €
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	-537 732,99 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes	Prévision budgétaire totale	10 004 300,00 €
	Recettes réalisées	9 713 150,68 €
Dépenses	Prévision budgétaire totale	10 004 300,00 €
	Dépenses réalisées	9 285 499,15 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	427 651,53 €
Résultat antérieur reporté	Résultat antérieur reporté	611 581,10 €
Résultat de clôture	Excédent/Déficit	1 039 232,63 €
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	1 039 232,63 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du Budget Général pour l'année 2025.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 6 juillet 2026.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 6 juillet 2026.

Publié ou notifié le : 7 juillet 2026.

